



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 19 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La deuxième année de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous a été marquée par un nouvel engagement important, lorsque les États Membres se sont entendus sur le tout premier objectif relatif à l'énergie, à savoir l'objectif 7 des objectifs de développement durable, « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Compte tenu de cet événement, la Décennie devrait maintenant contribuer à la réalisation de l'objectif 7, en étant une plateforme mondiale de mobilisation et de sensibilisation, qui sera pleinement exploitée par les États Membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées. Faisant fond sur les deux premières années de la Décennie, le présent rapport souligne les activités entreprises par un large éventail de parties prenantes pour accélérer l'action en vue de réaliser l'objectif 7, notamment celle des États Membres, et les activités du système des Nations Unies, dont ONU-Énergie, visant à accroître la cohérence et à mobiliser des activités pluripartites, comme dans le cadre de la nouvelle association à but non lucratif Énergie durable pour tous. Pour renforcer encore la responsabilité et la coopération internationale, les États Membres peuvent envisager de maximiser les synergies entre les résolutions se rapportant à l'énergie, afin de favoriser un appui global à la mise en œuvre de l'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/201 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous et a prié ce dernier d'établir, en consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées, un rapport faisant le point sur l'état d'avancement des activités entreprises dans le cadre de la Décennie, des activités connexes menées par le système des Nations Unies et des arrangements administratifs et financiers à long terme qui ont été pris et des dispositifs de responsabilisation mis en place en vue de rendre des comptes aux États Membres et aux autres parties prenantes de l'initiative Énergie durable pour tous, rapport qui lui sera présenté à sa soixante et onzième session.

II. Faciliter la réalisation de l'objectif 7

2. Le 1^{er} janvier 2016, les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont officiellement entrés en vigueur (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Au cours des 15 prochaines années, afin de mettre en œuvre ces 17 objectifs, les pays mobiliseront les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

3. L'objectif 7 relatif à l'énergie, avec ses cibles sur l'accès à l'énergie, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique et les moyens de mise en œuvre, marque un tournant dans l'action menée au niveau mondial pour garantir l'accès de tous, pays développés comme pays en développement, à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. La réalisation de l'objectif 7 et de ses cibles créera des synergies importantes et fera progresser simultanément de nombreux autres objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à l'instauration de la sécurité alimentaire, à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, à la croissance économique et à l'autonomisation des jeunes et des femmes, tout en permettant de lutter contre les changements climatiques. L'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable est un facteur essentiel du développement humain et un investissement indispensable pour assurer l'avenir collectif.

4. Un cadre mondial d'indicateurs, établi par la Commission de statistique pour servir de point de départ pratique, facilite le suivi au niveau mondial des progrès, notamment pour l'objectif 7 (voir E/CN.3/2016/2/Rev.1). Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif demeurent inégaux, et il faut considérablement intensifier l'action à tous les niveaux, comme noté dans le rapport du Secrétaire général présentant un point annuel sur les objectifs de développement durable (E/2016/75).

5. La proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité a augmenté régulièrement, passant de 79 % en 2000 à 85 % en 2012. Toutefois, 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à ce service essentiel. En outre, 3 milliards de personnes utilisent toujours des combustibles et des technologies polluants pour la cuisson, tels que des combustibles solides et le kérosène. La part d'énergie renouvelable

(tirée de l'hydroélectricité, des biocarburants solides et liquides, du vent, du soleil, du biogaz, de sources géothermiques et marines et des déchets) dans la consommation finale totale d'énergie dans le monde a augmenté lentement, de 17,4 % en 2000 à 18,1 % en 2012. L'intensité énergétique – rapport de l'approvisionnement total en énergie primaire au PIB – a chuté de 1,7 % par an entre 2010 et 2012. Cela représente un progrès considérable par rapport à la période 1990-2010, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour maintenir le cap vers cet objectif mondial.

6. L'investissement mondial dans les domaines visés par les trois cibles a été estimé à environ 400 milliards de dollars en 2010, alors que les besoins se situent au moins dans une fourchette de 1 000 à 1 200 milliards de dollars par an, exigeant ainsi un triplement des flux actuels.

7. La réalisation de l'objectif relatif à l'accès universel à l'horizon 2030 nécessitera de multiplier le capital par cinq, afin de porter l'investissement de 9 milliards de dollars en termes réels en 2010 à 45 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Pour les modes de cuisson modernes, un sérieux effort est nécessaire afin d'accroître de 4 400 % le capital disponible, soit de 0,1 milliard de dollars en 2010 à 4,4 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, pour atteindre l'objectif

8. Pour atteindre les cibles relatives à l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, il faudrait environ 500 milliards de dollars par an de plus que le niveau d'investissement de 2010. Le déficit constaté dans l'énergie renouvelable. L'investissement mondial dans la capacité électrique renouvelable, de 265,8 milliards de dollars en 2015, a représenté plus du double des montants alloués à la nouvelle production à partir de charbon et de gaz, qui étaient estimés à 130 milliards de dollars pour cette même année.

9. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, déclarée par l'Assemblée générale en 2012, dans sa résolution 67/215, est une plateforme mondiale inestimable pour faciliter la réalisation de l'objectif 7, en mettant en avant les actions, les enseignements tirés et les solutions qui contribuent à faire de l'énergie durable pour tous une réalité, conformément aux objectifs stratégiques du plan d'action mondial pour la Décennie (voir A/69/395, section III). Dans ce contexte, le présent rapport souligne les activités entreprises par un large éventail de parties prenantes pour accélérer l'action en vue de réaliser l'objectif 7, notamment celle des États Membres et les activités du système des Nations Unies visant à accroître la cohérence, à mobiliser l'action pluripartite en travaillant avec la nouvelle organisation à but non lucratif Énergie durable pour tous et à renforcer la responsabilité et la coopération internationale.

III. Accélérer l'action

10. L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/215, a souligné la nécessité d'adopter une démarche cohérente et intégrée face aux questions énergétiques et au développement durable, posant ainsi les bases pour intensifier l'accent mis sur la durabilité énergétique à long terme. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous est le signe d'une ère où les États Membres manifestent un intérêt croissant pour les questions énergétiques et reconnaissent qu'il est important d'assurer l'accès de tous à des services énergétiques modernes,

d'accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique.

A. États Membres

11. Comme communiqué au Secrétariat, les États Membres ont entrepris un large éventail d'activités et d'initiatives pour contribuer à la Décennie. Ces actions couvrent un vaste ensemble de domaines, mais contribuent néanmoins toutes à accélérer la nécessaire transformation des systèmes énergétiques dans le monde, à l'échelon national comme international. Des informations concernant la contribution des États Membres à la réalisation des objectifs de la Décennie ont été reçues de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Botswana, de la Colombie et des Maldives.

Botswana

12. La difficulté à quantifier la contribution du Botswana aux objectifs ambitieux de la Décennie réside dans le fait qu'il n'existe pas de statistiques aisément disponibles permettant de mieux analyser cette action. À cet égard, le Gouvernement du Botswana, en collaboration avec des parties prenantes clés, a redoublé d'efforts et reconstruit actuellement sa capacité de fournir des statistiques sur l'énergie.

13. Concernant l'accès à l'énergie, le pays a raccordé 377 villages sur 492 (76,6 %) au réseau électrique national, dans le cadre d'un programme d'électrification rurale. Grâce au programme National Electricity Standard Connection Cost, le coût de raccordement au réseau a en outre été réduit de plus de 75 %. Pour mettre en œuvre efficacement ce programme, le Gouvernement a approuvé la création d'un Fonds national d'électrification. Le bois de chauffage demeure la principale source d'énergie pour la cuisson et l'éclairage dans les communautés rurales et pauvres, qui n'y ont cependant pas convenablement accès. Une société pétrolière nationale, Botswana Oil Limited, a été établie en 2013 afin, entre autres choses, de garantir la sécurité d'approvisionnement en carburant du pays. Entre autres responsabilités, elle a été chargée d'assurer l'approvisionnement et la distribution équitables des produits pétroliers, y compris le gaz de pétrole liquéfié.

14. S'agissant de l'énergie renouvelable, plusieurs systèmes de chauffage d'eau solaires ont été installés dans des logements résidentiels d'institutions publiques à travers le pays. Malheureusement, la plupart de ces systèmes ne fonctionnent pas, pour diverses raisons, telles que la mauvaise qualité des systèmes installés, le défaut d'entretien des équipements, les connaissances techniques insuffisantes et l'absence de réglementations. De petits systèmes électriques domestiques solaires ont également été installés dans tout le pays par les autorités locales, dans des régions dépourvues de réseau électrique. Des projets pilotes d'éclairage public solaire ont été déployés dans le pays et on estime qu'environ 150 éclairages de ce type ont été installés dans le cadre de divers programmes. L'énergie solaire pour le pompage d'eau a été installée dans des parcs nationaux, où environ 30 de ces systèmes sont opérationnels. Les projets nouveaux ou en cours sont notamment l'électrification de 61 écoles primaires situées dans des villages dépourvus de réseau électrique au moyen de systèmes photovoltaïques, la création d'une agence de l'énergie

renouvelable pour la mise en œuvre des programmes, l'établissement d'une unité de production indépendante pour la réalisation de grands projets d'énergie renouvelable et une initiative de coopération conjointe entre le Botswana et le Japon comprenant un projet de recherche de 5 ans pour la production de biodiesel.

15. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, le Gouvernement du Botswana, avec l'appui de la Banque mondiale, élabore une stratégie pour l'efficacité énergétique. L'exercice a commencé en novembre 2015 et six objectifs ont été fixés, à savoir : a) améliorer la disponibilité d'informations et mieux faire connaître les avantages potentiels de l'efficacité énergétique; b) renforcer les capacités et améliorer la coordination en matière d'efficacité énergétique dans les institutions clés; c) promouvoir l'efficacité énergétique dans les logements nouveaux et existants; d) promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et institutions publics nouveaux et existants; e) promouvoir l'efficacité énergétique dans les installations industrielles nouvelles et existantes; et f) tenir les institutions locales informées des évolutions aux niveaux local, régional et international concernant la faisabilité de la mise en œuvre de diverses incitations en faveur de l'énergie renouvelable.

16. Le Gouvernement du Botswana s'est efforcé, avec l'appui de la Banque africaine de développement, d'élaborer une feuille de route pour réaliser les objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous. La démarche pour sa mise en œuvre est en cours d'examen.

Colombie

17. S'agissant d'assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes, en élaborant le Plan de développement national pour la période 2014-2018 (loi n° 1753 de 2015), le Gouvernement de Colombie a accru son financement alloué à l'expansion des services d'électricité fournis par le biais des réseaux électriques et des solutions hors réseau et a facilité la mise en place d'un nouvel instrument pour mettre en œuvre ces ressources. D'après les résultats du plan indicatif d'expansion de la couverture électrique pour 2013-2017, émis par le Service national de la planification énergétique et minière, il existe actuellement 470 000 familles non desservies. L'objectif est de raccorder 31 % de ces familles d'ici à mi-2018.

18. Le Gouvernement de Colombie s'est employé à élaborer un cadre réglementaire afin de permettre aux fournisseurs de services d'investir dans l'expansion du marché. À cette fin, il a élaboré une résolution concernant la rémunération de la commercialisation d'électricité, ainsi qu'une nouvelle méthodologie pour le paiement des activités relatives à la distribution d'électricité et à la fourniture de services aux régions non raccordées au réseau. Il collabore en outre avec une banque d'investissement en vue de mettre au point des modèles d'affaires pour la fourniture de services dans plusieurs régions.

19. Pour atteindre l'objectif d'accroître de 100 % le taux d'efficacité énergétique, le Gouvernement de Colombie s'emploie à réviser sa politique en la matière en identifiant le potentiel technique et économique, en termes de valeur ajoutée nationale, d'une réduction de 9 % de la consommation d'énergie. Les composantes clés de la proposition de politique publique pour l'efficacité énergétique sont : a) organiser et renforcer les institutions; b) améliorer l'accès à l'information et la transparence du marché grâce à un système de gestion de l'information sur l'efficacité énergétique; c) encourager la gestion de l'énergie dans tous les secteurs

économiques comme moyen de réduire les coûts, d'accroître la productivité et la compétitivité et de contribuer à l'atténuation des changements climatiques; d) promouvoir la création de sociétés de services énergétiques; et e) créer des certificats d'efficacité énergétique comme mesure incitative à l'intention des sociétés énergétiques et des grossistes en énergie.

20. S'agissant du partage des connaissances et des expériences acquises dans le domaine de l'énergie renouvelable, au niveau mondial, la Colombie est actuellement membre de plusieurs organismes internationaux, tels que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Conseil mondial de l'énergie (CME). Ces organismes permettent à la Colombie de partager ses expériences, mais aussi de tirer parti de celles des autres pays. Il est important que ce partage des expériences entre pays tienne compte des situations propres de chacun, du fait que les ressources énergétiques varient d'une région à l'autre et des différents mécanismes d'incitation, politiques publiques et cadres réglementaires existants dans chaque pays.

Allemagne

21. Conformément à l'objectif 7 et au titre de ses activités de coopération au service du développement, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement s'efforce de favoriser des transitions énergétiques mondiales dans les pays partenaires et de contribuer à la décarbonisation de l'économie mondiale.

22. Il participe à divers organismes, instances et initiatives multilatéraux, dans le cadre des activités qu'il mène pour aider à orienter le dialogue international sur une politique énergétique prospective, notamment le Groupe des Sept et le Groupe des Vingt, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'initiative Énergie durable pour tous, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, les Conférences internationales sur les énergies renouvelables ou le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21). Le Groupe de Sept, sous la présidence de l'Allemagne a exprimé en 2015 son profond soutien à l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, qui vise à atteindre 10 GW de capacité d'énergie renouvelable en Afrique à l'horizon 2020. Les activités allemandes de coopération au service du développement contribuent également au Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie de la Banque mondiale.

23. L'énergie est le domaine d'intervention sur lequel est axée la coopération bilatérale avec 35 pays à travers le monde. Le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement appuie l'expansion de l'infrastructure et le déploiement de systèmes d'énergie sûre et durable en fournissant une aide technique et financière. L'énergie représente son portefeuille le plus important, soit un volume supérieur à 4 milliards d'euros sur les deux dernières années.

24. Le Ministère aide également à combattre la pauvreté énergétique dans les pays les moins avancés en Afrique, dans le cadre d'initiatives multilatérales telles que l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, le partenariat Energising Development (EnDev) et le Programme de Coopération Afrique-Union européenne sur les énergies renouvelables (RECP).

25. Il contribue en outre à mobiliser le capital privé au moyen de divers instruments sur mesure, notamment le programme GET FiT en Afrique de l'Est, le Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques, le Programme de Coopération Afrique-Union européenne sur les énergies renouvelables (RECP), la Société de développement des énergies renouvelables (Renewable Energy Development Company) et le Fonds régional d'apport de liquidités (Regional Liquidity Support Facility).

Maldives

26. Les Maldives sont l'un des rares pays d'Asie du Sud à avoir assuré un accès à l'électricité 24 heures sur 24 dans tout le pays. Près de la totalité de la production d'énergie repose encore sur des combustibles fossiles importés et chaque île, tant les îles habitées que les îles inhabitées servant à l'industrie et l'agriculture, possède sa propre centrale électrique. Pour réduire la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles, accroître la sécurité énergétique et transformer le secteur de l'énergie, un programme ambitieux visant à produire de l'énergie renouvelable à plus grande échelle a été lancé par le Gouvernement. Les caractéristiques clefs de la politique énergétique nationale sont notamment la fourniture à tous les citoyens d'un accès à des services électriques fiables à coût abordable, l'accroissement de la sécurité énergétique, la promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie et la réalisation de l'objectif d'assurer l'approvisionnement en électricité à partir de sources renouvelables.

27. En adoptant en 2012 le plan d'investissement du programme de production d'énergie renouvelable à plus grande échelle, le Gouvernement a amorcé la transformation du secteur de l'énergie, d'un secteur basé sur les combustibles fossiles vers un secteur à faible émission de carbone. La capacité d'énergie renouvelable sera augmentée, de 4 MW actuellement à environ 21 MW. Une feuille de route pour la transition vers une énergie renouvelable a été adoptée en 2014 et devrait être mise en œuvre d'ici à 2019.

28. Outre des projets d'énergie renouvelable, le Gouvernement a mis en place d'autres initiatives afin d'encourager la participation du secteur privé dans ce domaine, notamment l'adoption d'une réglementation sur le comptage net et le lancement d'un fonds vert par la Banque des Maldives. En vertu de la réglementation sur le comptage net de décembre 2015, les consommateurs pourront investir dans l'autoproduction d'énergie à partir de sources renouvelables. Dans le cadre de son plan en faveur de l'investissement dans les technologies vertes écologiques, la Banque des Maldives a lancé le 28 février 2016 un prêt à des conditions favorables, connu sous le nom de « prêt vert », à l'intention des particuliers et des entreprises. Ce prêt sera disponible pour les particuliers et les entreprises désirant financer des technologies respectueuses de l'environnement, telles que des panneaux solaires pour la production d'électricité, des panneaux et systèmes photovoltaïques ou des équipements et appareils économes en énergie.

29. La transformation du secteur de l'énergie des Maldives comprend en outre la promotion de l'efficacité énergétique par le biais de programmes dans ce domaine, axés à la fois sur l'offre et sur la demande, et la suppression des subventions à l'électricité. Après un long historique de subventions à la consommation électrique, en conséquence du coût élevé de l'énergie lié à la dépendance vis-à-vis des importations et à l'absence de diversification des sources d'énergie, le Gouvernement a totalement mis un terme à ces subventions en 2016, y compris à celles accordées aux ménages.

Arabie saoudite

30. L'Arabie saoudite est très attachée à réaliser l'objectif global d'assurer l'accès à des services énergétiques modernes et qui aident à lutter contre la pauvreté, à sauver des vies, à améliorer la santé et à subvenir aux besoins fondamentaux de l'être humain, en tenant compte des objectifs ayant trait au développement durable et aux changements climatiques. À cette fin, il est important de souligner que, compte tenu des différentes situations et priorités nationales des pays, la notion de transition des combustibles fossiles à l'énergie renouvelable pénalise les pays qui sont dépendants vis-à-vis des combustibles fossiles et limite en outre les solutions permettant d'assurer l'accès à l'énergie. Pour finalement promouvoir les objectifs universels, l'Arabie saoudite appuie la transition d'un système émetteur de gaz à effet de serre à un système sans émission.

31. À cet égard, l'Arabie saoudite réaffirme également son appui à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales, en fonction de la situation et des aspirations au développement propres à chaque pays, qui reposent sur le recours à un bouquet énergétique adapté aux besoins de développement de chacun, y compris l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables et d'autres technologies à faible émission de carbone, l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, le recours accru aux technologies énergétiques avancées, y compris les technologies propres d'utilisation des combustibles fossiles.

32. En outre, vu que les mécanismes de marché, la réforme des subventions aux combustibles fossiles, la tarification du carbone et les politiques de transition d'une économie brune à une économie verte font l'objet de controverses et de débats en cours, d'où aucun consensus universel n'a émergé, il ne faudrait pas présenter ces mécanismes comme les seules mesures efficaces pour combler le déficit de l'offre par rapport à la demande d'énergie, car ils pourraient limiter les solutions de ceux qui ont le plus besoin d'énergie. Ces politiques devraient être élaborées à l'échelon national et tenir compte des priorités et des situations des pays. Enfin, la priorité absolue serait de combler le déficit de l'offre par rapport la demande afin d'assurer l'accès universel à l'énergie. À cet égard, la démarche devrait être inclusive et proposer toutes les solutions disponibles à ceux qui en ont le plus besoin, de sorte à améliorer leur accès à une énergie dont ils ont désespérément besoin.

B. Système des Nations Unies**Commission économique pour l'Afrique**

33. La Commission économique pour l'Afrique exécute un projet qui explore et favorise le développement des biocarburants modernes en Afrique, afin de contribuer au cadre d'orientation et aux principes directeurs pour la bioénergie de la Commission de l'Union africaine. En 2015, les pays ont reçu une assistance technique sur la manière de développer et de moderniser le secteur des biocarburants, en particulier concernant l'aide en matière de politique et de réglementation et la présentation de projets et de propositions.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

34. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continue d'aider les pays en développement afin de faciliter leur

transition vers un avenir énergétique durable. En collaborant avec un large éventail de parties prenantes, notamment les organismes et partenariats internationaux et ceux du système des Nations Unies, les autorités nationales et infranationales, les représentants du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et d'autres acteurs, il appuie l'examen technique des options politiques présentant un potentiel d'atténuation élevé et des retombées positives pour l'adaptation, la santé et le développement durable.

Programme des Nations Unies pour le développement

35. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie des projets et des programmes qui aident les gouvernements et leurs partenaires de développement dans un ensemble d'activités : le déploiement à plus grande échelle de solutions énergétiques hors réseau, sur mini-réseau et décentralisées raccordées au réseau; l'établissement des cadres directeurs, réglementaires et financiers optimaux pour la fourniture de services énergétiques; le renforcement des chaînes d'approvisionnement en énergie grâce au développement des capacités, à la normalisation et à la formation des utilisateurs et des prestataires techniques; la création de perspectives rémunératrices et d'entreprises dans le secteur de l'énergie; l'application d'approches financières novatrices, telles que la microfinance, aux services énergétiques; et le développement des capacités nationales et locales pour assurer la mise en œuvre des politiques et des programmes d'accès à l'énergie et le suivi de leurs résultats. Par l'intermédiaire de son système des coordonnateurs résidents, le PNUD jouera un rôle clef pour mobiliser les groupes cibles essentiels à l'échelon national pour contribuer à la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous.

Groupe de la Banque mondiale

36. L'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur de l'énergie vise à aider les pays clients à s'assurer l'offre énergétique fiable et durable, à coût abordable, nécessaire pour éliminer la pauvreté extrême et favoriser une prospérité partagée. Son financement alloué à l'énergie s'élevait à 6,5 milliards de dollars en 2015, dont environ 2,4 milliards de dollars destinés aux projets et aux programmes dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Les programmes soutenus par la Banque mondiale sont notamment un parc solaire en Jordanie, la plus importante initiative du secteur privé dans l'énergie solaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, un plan national d'électrification au Myanmar, qui raccordera 7,2 millions de nouveaux ménages au cours des 15 prochaines années, et le projet intitulé Éclairer l'Afrique, qui touchera 250 millions de personnes supplémentaires d'ici à 2030. Le Groupe de la Banque mondiale appuie également l'initiative Énergie durable pour tous par le biais de son centre du savoir (SE4ALL Global Knowledge Hub), et notamment la deuxième édition du Cadre de suivi mondial.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

37. Le travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le domaine de l'énergie vise à transformer la manière dont nous produisons et utilisons l'énergie, principalement en introduisant une dimension de durabilité dans la prise de décisions et dans l'investissement dans ce secteur. Ses principaux programmes englobent des initiatives sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les modes de production d'énergie décentralisée, les transports, les bâtiments, les villes, les forceurs climatiques à courte durée de vie, les critères de durabilité, les réseaux et partenariats, et le financement de l'énergie, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'action climatique. Le PNUE accueille le centre de l'efficacité énergétique, consacré à cette thématique, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous et est en outre un satellite du Centre pour l'énergie, le climat et le développement durable (anciennement Centre de Risoe) du partenariat PNUE-DTU.

Organisation mondiale de la Santé

38. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a produit les lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air à l'intérieur des habitations et aux combustibles ménagers et élabore actuellement un outil de planification des politiques d'énergie domestique propre à l'intention des décideurs et des responsables de l'exécution pour faciliter l'adoption de combustibles et technologies propres dans les ménages. Elle coordonne également l'action en vue d'améliorer et d'harmoniser le suivi des indicateurs relatifs à l'objectif 7 concernant l'accès à des modes de cuisson propres. La nouvelle initiative de l'OMS relative à la santé urbaine vise à renforcer la capacité à utiliser les données sanitaires comme preuves pour promouvoir et mettre en œuvre des plans qui permettent d'améliorer l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique dans les grandes zones urbaines des pays en développement, le but étant de réduire la pollution atmosphérique.

Organisation météorologique mondiale

39. Le Cadre mondial pour les services climatologiques de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) traite des questions relatives aux besoins des utilisateurs en termes d'informations sur le climat et l'énergie. L'OMM est partenaire de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) pour élaborer l'Atlas mondial de l'énergie solaire et éolienne.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

40. Le programme multipartenaires pour une production alimentaire énergétiquement rationnelle et respectueux de l'homme et du climat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, intitulé « Energy-Smart Food for People and Climate », vise à promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'énergie avec un développement progressif de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'agriculture et dans la chaîne de production alimentaire, notamment en aidant les pays à évaluer le lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation dans le contexte des changements climatiques; en améliorant l'accès à des services énergétiques modernes à un coût abordable à différents stades de la chaîne agroalimentaire, le but étant en particulier de réduire les pertes, surtout après récolte; en améliorant la

durabilité de la production et de l'utilisation de l'énergie dans les situations d'urgence et/ou de relèvement; et en soutenant la promotion de la bioénergie durable grâce à la mise en place d'un dispositif d'appui sur cette thématique, et dans le cadre de son rôle de secrétariat et de partenaire actif du Partenariat mondial pour la bioénergie.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

41. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué de promouvoir les solutions d'énergie durable pour le développement industriel inclusif et durable des pays partenaires en fournissant une assistance technique. Son portefeuille consacré à l'énergie durable s'élevait en 2015 à 275 millions de dollars de dons, 1,5 milliard de cofinancement étant prévu, pour un large éventail de plus de 90 programmes et projets consacrés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux technologies à faible émission de carbone, axés sur trois piliers stratégiques : l'énergie renouvelable à des fins productives, l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et la politique climatique et les réseaux. L'ONUDI est le chef de file du Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables et a coorganisé le Forum de l'énergie de Vienne 2015.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

42. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) exécute un programme de travail sur l'énergie, le commerce et le développement reposant sur trois piliers : a) la recherche et l'analyse axées sur les politiques; b) la formation d'un consensus; et c) la coopération technique. Son programme de développement de produits énergétiques met l'accent sur la réduction de l'asymétrie d'information pour accroître l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique, la promotion du gaz naturel dans le bouquet énergétique mondial, l'accroissement de la participation locale pour réduire la pauvreté énergétique, la négociation de contrats pour améliorer l'accès aux services énergétiques, l'atténuation des incidences de la volatilité du prix de l'énergie pour assurer l'accès universel à l'énergie, et l'élaboration et la promotion de politiques relatives au commerce, à la concurrence et à l'investissement pour favoriser le développement énergétique.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

43. La stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine de l'énergie s'articule autour : a) de l'éducation et du renforcement des capacités; b) du partage des meilleures pratiques dans les domaines connexes de la science, de la technologie et de l'innovation; et c) de la promotion des politiques et stratégies énergétiques. L'UNESCO a lancé un projet d'électrification solaire de 75 écoles rurales au Bénin, à Madagascar, au Niger et au Togo, bénéficiant à environ 600 enseignants et 24 600 écoliers.

Département des affaires économiques et sociales

44. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat continue de jouer un rôle clef dans la coordination des activités d'ONU-Énergie, en assurant son secrétariat, et appuie la coordination et la mise en œuvre des activités planifiées pour la Décennie.

45. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, il a coordonné trois réunions régionales de groupes d'experts dans le contexte d'ONU-Énergie, ainsi que la publication d'un rapport d'ONU-Énergie paru pour contribuer à la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. ONU-Énergie a continué de jouer un rôle essentiel pour renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies sur le sujet de l'énergie et pour appuyer la coordination et la mise en œuvre des activités planifiées pour la Décennie.

46. En 2015 et 2016, en coopération avec ses organismes membres, ONU-Énergie a coordonné des réunions et des ateliers régionaux de groupes d'experts axés sur la mise en œuvre des cibles relatives à l'accès à l'énergie, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique fixées dans l'objectif 7. Ces réunions se sont tenues en Éthiopie, au Panama, en République de Corée et en Thaïlande.

47. Le Département, en sa qualité de secrétariat d'ONU-Énergie, a également lancé un nouveau programme de partenariat, intitulé « L'énergie au service de l'avenir que nous voulons – Promotion des pratiques innovantes dans le domaine de l'énergie et du développement durable », qui alloue 1 million de dollars afin de financer les activités de développement des futures capacités dans le domaine de l'énergie au service du développement durable. Le programme sera exécuté sur une période initiale de cinq ans, de 2015 à 2019. Le Département dirige en outre un partenariat public-privé dans le cadre de l'initiative d'accès minimum à l'électricité qui promeut l'électrification des communautés rurales isolées grâce aux systèmes autonomes d'énergie renouvelable.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

48. L'approche stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), dans la droite ligne de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, est axée sur la planification énergétique urbaine, les politiques énergétiques municipales et la législation et le financement de l'énergie urbaine; l'accès des urbains pauvres à l'énergie, en particulier les femmes et les jeunes; l'énergie et l'utilisation rationnelle des ressources dans le cadre bâti; et les techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique urbain.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

49. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a lancé le portail sur l'énergie en Asie-Pacifique, une plateforme interactive qui fournit des outils de visualisation des données et brosse un portrait exhaustif d'un certain nombre de sources. À ce jour, plus de 2 000 mesures de politique générale ont été mises en ligne sur ce portail. La CESAP met également en œuvre un projet pluriannuel pour élargir l'accès des communautés rurales aux services énergétiques modernes par le biais de son partenariat public-privé en faveur des pauvres, et exécute des projets pilotes en République démocratique populaire lao et au Népal.

50. À sa soixante et onzième session, la CESAP a adopté sa résolution 71/1, dans laquelle elle a décidé d'établir un Comité de l'énergie. Le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie se tiendra aux Tonga en 2018.

Commission économique pour l'Europe

51. Les initiatives de la Commission économique pour l'Europe (CEE) favorisent le dialogue et le partage des connaissances et facilitent le réseautage d'experts sur l'énergie durable pour renforcer la coopération intra et interrégionale. Son sous-programme sur l'énergie durable, par l'intermédiaire de son Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires, exécute un programme de travail dans ce domaine. La CEE promeut l'élaboration, la diffusion et l'actualisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérale, classification mondiale dans ce domaine. En 2015, son Groupe d'experts sur les énergies renouvelables a élaboré un rapport sur la situation des énergies renouvelables, pour un certain nombre de pays membres de la CEE, en étroite collaboration avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

52. Les commissions régionales, sous la direction de la CEE, ont tenu le sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable à Erevan, du 29 septembre au 2 octobre 2015. À l'instar du cinquième Forum international, qui a eu lieu à Hammamet (Tunisie) en novembre 2014, le sixième Forum a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies s'employait à aider les États Membres à promouvoir les objectifs mondiaux relatifs à l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Le Forum a examiné les moyens de concrétiser la Déclaration adoptée au cinquième Forum International et signée par les Secrétaires exécutifs des commissions régionales en 2014. Dans leur déclaration conjointe, les commissions régionales ont affirmé que les objectifs relatifs à l'énergie durable étaient réalisables et n'étaient pas incompatibles avec des considérations à plus court terme, si le monde engageait une action collective résolue. Cette déclaration conjointe invite leurs États Membres respectifs à agir, en soulignant en particulier trois composantes clefs, à savoir qu'il faut : a) accélérer l'amélioration de l'efficacité énergétique, dans la plupart des pays; b) réviser les politiques en faveur de l'énergie renouvelable; et c) mobiliser des ressources adéquates pour pouvoir assurer l'accès équitable aux services énergétiques modernes.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

53. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est coordonnée avec les ministères et autorités concernés des États Membres pour traiter et relever les défis énergétiques régionaux. Elle a lancé des programmes se rapportant à la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, pour la région arabe, à Amman en mars 2015. En collaboration avec la CEE, elle a en outre amorcé la mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir les investissements dans l'énergie renouvelable pour atténuer les changements climatiques et réaliser un développement durable.

Fonds international de développement agricole

54. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) met l'accent sur la création de revenus en connectant l'accès à l'énergie propre aux activités liées à l'agriculture. Le FIDA a mis en place des approches pilotes par pays et par technologie, telles que celles concernant la microhydroélectricité au Népal, le biocarburant de jatropha au Mali et un système solaire d'irrigation au goutte à goutte dans le nord du Bénin.

Fonds d'équipement des Nations Unies

55. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), dans le cadre de son initiative Clean Start, aide les ménages et les microentrepreneurs par l'entremise de fournisseurs de services de microfinance, le but étant de permettre à plus de 2,5 millions de personnes de bénéficier d'une énergie plus propre et plus efficace d'ici à 2017. L'initiative collabore actuellement avec 18 fournisseurs de services financiers en Asie et en Afrique.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

56. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) joue un rôle de premier plan dans l'introduction des objectifs de développement durable en fournissant des formations, des activités de sensibilisation et des matériels aux diplomates des pays en développement, ainsi qu'aux fonctionnaires de tous les États Membres, dans toutes les branches de l'administration publique. Ces activités comprennent notamment la formation et l'appui connexes à l'objectif 7. La formation est dispensée à la fois par le biais de l'apprentissage en ligne et de manifestations présentiels.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

57. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) déploie de plus en plus des solutions d'énergie renouvelable dans les programmes de coopération de ses bureaux de pays et explore actuellement les possibilités de participer et d'investir à plus grande échelle dans ce domaine. Ces initiatives englobent notamment des fourneaux plus performants au Bangladesh, le projet Lumière au Burundi et les bornes informatiques Youth Kiosks et les plateformes portables MobiStations pour les jeunes en Ouganda. En 2015, l'UNICEF a lancé une publication consacrée à l'importance décisive de l'énergie durable pour les enfants et les générations futures, intitulée « Why sustainable energy matters to children: the critical importance of sustainable energy for children and future generations ».

**Représentant spécial du Secrétaire général pour l'initiative
Énergie durable pour tous**

58. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous s'est employé à promouvoir l'importance de réaliser l'objectif 7 et les objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous, tant pour contribuer à d'autres objectifs, que pour concrétiser l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Représentant spécial a rencontré toutes les banques multilatérales de développement pour évoquer leurs priorités et partenariats en matière de prêts, et faire en sorte que les flux de financement et de connaissances contribuent à l'urgence de la transition énergétique. Il s'est attaché à s'assurer que les dirigeants aient connaissance des progrès en cours et des perspectives ouvertes par les nouvelles technologies, les nouveaux modèles d'affaires et la situation du financement de l'Énergie durable pour tous. Par exemple, à la réunion annuelle de la Banque de développement des Caraïbes en 2016, le Représentant spécial a pu présenter les progrès en cours dans le domaine de l'énergie renouvelable dans la région et les possibilités d'agir et de réformer davantage les politiques.

C. Action pluripartite

59. Après des débats entre ses parties prenantes, l'initiative Énergie durable pour tous s'est établie sous la forme d'un quasi-organisme international, connu sous le nom d'« Énergie durable pour tous », association à but non lucratif basée à Vienne. En sa qualité de plateforme pour les États, les entreprises, les financiers, la société civile et d'autres acteurs, elle s'attache à réaliser son objectif d'énergie durable pour tous, assorti d'objectifs très similaires aux cibles de l'objectif 7. Elle vise à aider les États et les autres partenaires à accélérer la mise en œuvre des activités en faveur de l'énergie durable, en reconnaissant que l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté par les États Membres en décembre 2015 (après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030), rend d'autant plus urgente la transition énergétique nécessaire pour faire en sorte que tout le monde ait accès à des services énergétiques propres et modernes, à un coût abordable.

60. Un cadre stratégique a été élaboré afin d'aider les partenaires à définir des voies prioritaires pour la transition. En mettant l'accent sur la nécessité que l'efficacité énergétique vienne en premier, la place de l'accès à l'énergie au cœur des transitions et l'évolution du bouquet énergétique, Énergie durable pour tous travaille étroitement avec les partenaires pour assurer une coopération et une coordination accrues à l'appui des activités des pays. Elle insiste tout particulièrement sur la chaîne de valeur financière qu'il faudra mettre en place pour aider les pays à agir. La cartographie et la compréhension des flux financiers pour les transitions vers une énergie durable pour tous seront un moyen essentiel pour aider la communauté financière, aux niveaux national et international, ainsi que les pays et le secteur privé à faire en sorte que les financements puissent irriguer toutes les parties du système énergétique.

61. Énergie durable pour tous travaille avec des centres régionaux et thématiques et a mis en place un partenariat du savoir pour partager les connaissances et les analyses actuelles de sorte à appuyer l'action. Les travaux en cours et nouveaux sur le savoir constitueront la colonne vertébrale des Forums annuels sur l'énergie durable pour tous – le prochain devant se tenir en 2017 – dont les résultats éclaireront l'action du système des Nations Unies et des États Membres visant à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et les autres activités permettant de comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

62. Énergie durable pour tous collabore étroitement avec des entités à tous les niveaux du système des Nations Unies. Le Département des affaires économiques et sociales sert de point de contact pour Énergie durable pour tous avec le Secrétariat. L'organisme travaille étroitement avec le PNUD, le PNUE, l'OMS et l'ONUDI entre autres, sur les questions de l'efficacité énergétique, de l'accès à l'énergie renouvelable, de l'énergie durable pour l'industrialisation durable et des incidences sanitaires liées aux retards de la transition vers une énergie durable.

63. L'équipe mondiale d'Énergie durable pour tous s'emploie à rassembler des données, à comparer les progrès et à partager les expériences concluantes afin d'aider les partenaires qui travaillent sur la plateforme pour l'énergie durable.

64. Les engagements et les activités multipartites sont venus de toutes les régions et par le biais d'une myriade de plateformes. Il est impossible de citer de manière exhaustive toutes ces activités, mais quelques exemples notables d'engagements de ce type sont notamment : le deuxième Forum annuel sur l'énergie durable pour tous (2015); le Forum de l'énergie de Vienne; l'Assemblée de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables; le Forum de haut niveau de la CEDEAO sur la politique énergétique durable et l'investissement, à Abidjan (2015); les réunions des Ministres de l'énergie du Groupe des Vingt, à Istanbul et Beijing (respectivement, 2015 et 2016); le Forum mondial sur l'efficacité énergétique d'Énergie durable pour tous consacré aux villes, à Tokyo (2015); le Forum sur les modes de cuisson propres, au Ghana (2015); la Conférence internationale sud-africaine sur les énergies renouvelables (2015); le Sommet mondial sur l'énergie de l'avenir, à Abou Dhabi (2016); le Forum mondial sur une croissance verte, à Copenhague (2016); la troisième Conférence géothermique islandaise, à Reykjavik (2016); la dix-huitième Conférence mondiale annuelle de la Société financière internationale sur le capital-investissement, à Washington (2016); le Forum mondial sur l'efficacité énergétique, à Washington (2016); le septième Groupe ministériel sur l'énergie propre, à San Francisco (États-Unis d'Amérique) (2016); le Sommet sur l'énergie de l'avenir, à New York (2016); le Sommet sur l'action climatique, à Washington (2016); la trente-sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016); la réunion annuelle de la Banque africaine de développement (2016); la Semaine européenne de l'énergie durable, à Bruxelles (2016); le Sommet mondial sur l'action humanitaire, à Istanbul (Turquie) (2016); et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2015), et sa « Journée de l'énergie » thématique, coorganisée par Énergie durable pour tous, en partenariat avec la France et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). D'autres activités et manifestations sont prévues en 2016 à travers le monde.

IV. Faciliter l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies

65. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable et en particulier l'objectif 7, la cohérence, la coopération et les synergies au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie n'ont jamais été aussi importantes. L'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable fournissent le cadre global descriptif et cohérent pour l'action des organismes des Nations Unies dans le secteur de l'énergie. Les activités du système des Nations Unies face aux objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous sont également rationalisées dans le contexte de l'objectif 7.

66. En réunissant les parties concernées du système des Nations Unies, ONU-Énergie peut jouer un rôle accru pour assurer la cohérence, la coordination et l'efficacité des activités des organismes des Nations Unies afin d'aider les États Membres à assurer la mise en œuvre, le suivi et l'examen de l'objectif 7 et des éléments connexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

67. ONU-Énergie est le principal mécanisme des Nations Unies pour la collaboration interinstitutions dans le domaine de l'énergie. Réunissant plus de 25 organismes des Nations Unies et organismes connexes, il contribue à assurer la cohérence de l'approche pluridisciplinaire du système des Nations Unies concernant l'énergie et à aider les pays dans leur transition vers une énergie durable. Il vise également à accroître le partage d'informations; à tenir à jour un aperçu des travaux en cours ou planifiés au sein du système des Nations Unies et à créer et à renforcer des synergies entre des initiatives indépendantes; à organiser des échanges de vues réguliers sur les politiques énergétiques et les activités connexes, ainsi que sur l'établissement de partenariats; à constituer une base de données sur les rôles, les potentiels, les forces et les programmes des parties prenantes pertinentes; à encourager et à faciliter la programmation conjointe; et à élaborer des approches pour la coordination axées sur l'action.

68. Dans son rôle de mécanisme permettant au système des Nations Unies d'interagir avec d'autres parties prenantes, ONU-Énergie peut également faciliter les interactions entre des processus formels des Nations Unies tels que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'action pluripartite, et entre les États Membres et d'autres parties prenantes concernées intervenant dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

69. Pour réaliser l'objectif 7, la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous continue d'être une plateforme mondiale de mobilisation et de sensibilisation destinée à créer un effet d'entraînement, notamment en posant les jalons éventuels de 2019 et 2024 pour effectuer le bilan du chemin parcouru vers 2030. Les États Membres ont préconisé la réalisation rapide des objectifs stratégiques définis dans le plan d'action mondial pour la Décennie. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous aidera également le Secrétaire général pour la mobilisation et la sensibilisation. Le groupe d'amis d'Énergie durable pour tous, constitué de plus de 30 représentants permanents à New York, a jusqu'à maintenant joué un rôle essentiel pour renforcer la mobilisation au sein des États Membres sur les questions liées à l'énergie et à l'initiative, et pourrait à l'avenir être une plateforme de mobilisation utile pour les travaux entrepris en vue de réaliser l'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable.

70. Le Conseil consultatif d'Énergie durable pour tous, coprésidé par le Secrétaire général et le Président du Groupe de la Banque mondiale, peut devenir un instrument utile pour mobiliser les énergies de tout un ensemble de parties prenantes de haut niveau afin de prodiguer des conseils généraux, par l'intermédiaire de ses coprésidents, sur la réalisation de l'objectif 7. À sa cinquième réunion, tenue à Bruxelles en juin 2016, les membres du Conseil consultatif ont exprimé leur volonté de prolonger son rôle.

71. Le Département des affaires économiques et sociales aide le Secrétaire général à coordonner les activités de la Décennie, facilite ONU-Énergie en assurant son secrétariat, fournit un appui au Représentant spécial et contribue aux activités du Conseil consultatif, en collaboration avec la Banque mondiale.

V. Mobiliser l'action pluripartite, y compris la relation avec l'association à but non lucratif Énergie durable pour tous

72. L'action pluripartite est essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis son lancement en 2011 et jusqu'à ce jour, l'initiative Énergie durable pour tous a été une plateforme mondiale pour la mise en œuvre qui a permis à toutes les parties prenantes de susciter de nouvelles activités majeures et de nouveaux investissements importants afin d'accroître l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et le recours à l'énergie renouvelable sur le terrain.

73. En 2016, des acteurs extérieurs aux Nations Unies ont créé une nouvelle association à but non lucratif, sous la forme d'un organisme quasi-international connu sous le nom d'« Énergie durable pour tous », ayant son siège à Vienne et dont le but est de mobiliser l'action pluripartite pour contribuer aux objectifs de l'initiative originelle Énergie durable pour tous.

74. Énergie durable pour tous, qui possède sa propre structure de gouvernance de droit autrichien, est administrativement, financièrement et institutionnellement indépendante de l'Organisation des Nations Unies. Elle travaillera avec toutes les parties prenantes pour susciter de nouvelles actions, de nouveaux investissements et de nouveaux partenariats. Des discussions sont en cours entre l'Organisation des Nations Unies et ce nouvel organisme pour nouer une relation de travail entre les deux entités.

75. Énergie durable pour tous, en tant que plateforme pluripartite mondiale, offrira des moyens robustes pour renforcer les contributions pluripartites à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, l'organisme a présenté de telles contributions au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2016.

76. Le Cadre de suivi mondial, dirigé par la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et plus de 20 autres organismes, fournit une compilation mondiale de séries de données, des méthodologies et une analyse selon les indicateurs de l'objectif 7 (voir E/CN.3/2016/2/Rev.1) et est un exemple de contribution multipartite au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

77. Avec d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Énergie continuera de collaborer étroitement avec le consortium du Cadre de suivi mondial afin de créer des synergies fortes avec le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable.

VI. Renforcement de la coopération internationale et de la responsabilité

78. Dans l'objectif 7, la cible 7. a invite à intensifier la coopération internationale, comme l'un des moyens pour la mise en œuvre de l'objectif. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (voir résolution 69/313 de l'Assemblée générale,

annexe) invite également à intensifier la coopération internationale dans le domaine de l'énergie. L'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés a noté qu'il fallait un cadre d'énergie global à long terme, sous l'égide des Nations Unies.

79. Les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable dans le cadre du Forum politique de haut niveau seront étayés par les examens effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux. L'intensification de la coopération internationale est par conséquent d'autant plus pertinente, car l'objectif 7 devrait être examiné en profondeur pour la première fois au Forum politique de haut niveau en 2018.

80. Au niveau régional, trois commissions régionales, à savoir la CEE, la CESAP et la CEDEAO, ont établi des comités interinstitutions sur l'énergie. La CESAP a tenu le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en Fédération de Russie en 2013, et le deuxième Forum aura lieu aux Tonga en 2018. Avec l'appui des cinq commissions régionales, un septième Forum international sur l'énergie au service du développement durable devrait se dérouler à Bakou en octobre 2016.

81. Au niveau mondial, il n'existe actuellement aucune plateforme inclusive, universelle et interinstitutions sur l'énergie. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, créé au milieu des années 90, a été intégré à la Commission du développement durable en 2002. La dernière conférence interinstitutions inclusive des Nations Unies sur l'énergie a été la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi en 1981.

82. Lorsque l'on envisage les options en vue d'intensifier la coopération internationale sur l'énergie, des enseignements peuvent être tirés d'autres domaines tels que les océans (ex., la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui aura lieu aux Fidji en 2017), l'eau et l'assainissement (ex., la recommandation du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement du Secrétaire général d'établir un comité intergouvernemental de l'eau et de l'assainissement).

VII. Conclusions et perspectives

83. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 désormais en place, le temps est venu de consolider les efforts et de passer rapidement des engagements aux actions. Des partenariats solides, inclusifs et intégrés à tous les niveaux seront nécessaires pour intensifier les efforts, susciter l'investissement et renforcer les capacités pour la mise en œuvre et le suivi.

84. Le système des Nations Unies est prêt à aider les États Membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, ONU-Énergie contribue à l'objectif 7 et demeure résolu à renforcer la coordination, la cohérence et les synergies dans ce domaine.

85. Les États Membres souhaiteront peut-être également envisager de maximiser les synergies entre les résolutions se rapportant à l'énergie, afin de renforcer les dialogues intergouvernementaux et la coopération au niveau mondial sur l'énergie et de favoriser un appui global pour la mise en œuvre de l'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable.
